

SYSTÈME FINANCIER

La Banque du Canada s'attache à promouvoir la fiabilité et l'efficacité du système financier en offrant des services bancaires spécialisés – notamment en sa qualité de prêteur de dernier ressort –, en exerçant une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays, en effectuant et en publiant des recherches de même qu'en fournissant des conseils à diverses organisations nationales et internationales responsables de politiques publiques.

Les activités menées dans le cadre de la fonction Système financier depuis quatre ans ont été définies à partir du plan à moyen terme de l'institution, dont 2006 était la dernière année d'application. La Banque a renforcé sa capacité d'assurer la surveillance des grands systèmes de compensation et de règlement. Ses principaux thèmes de recherche ont été le fonctionnement de ces systèmes, les risques que présente la multiplication des liens transfrontières entre les marchés de valeurs mobilières et entre les systèmes de règlement de titres, la conduite de simulations de crise macrofinancière, la surveillance du risque systémique, la prévision des épisodes de tensions financières et les rouages de marchés financiers très variés. La Banque s'est inspirée de ces travaux pour formuler des conseils stratégiques à l'égard des lois, des règlements et des pratiques touchant l'infrastructure, les institutions et les marchés financiers.

Elle a favorisé une meilleure continuité des opérations au sein de composantes essentielles du système financier canadien et a réduit le risque opérationnel associé aux services de paiement et aux autres services bancaires qu'elle offre. La Banque a aussi été l'instigatrice de propositions visant à accroître la fiabilité et l'efficacité du système financier international.

Les analyses et les recherches que la Banque a effectuées en 2006 ont été axées sur les risques associés au système financier national et sur l'efficacité de ce dernier. L'institution a également pris part aux travaux de groupes multilatéraux chargés d'examiner des enjeux liés à la fiabilité et à l'efficacité du système financier international, y compris la nécessité de réformer le Fonds monétaire international (FMI) pour tenir compte des nouvelles réalités économiques mondiales.

La promotion de la fiabilité et de l'efficacité du système financier

La Banque concourt à l'efficacité du système financier en menant et en publiant des recherches de même qu'en offrant des conseils à des organisations nationales et internationales responsables de politiques publiques. Elle collabore avec d'autres autorités réglementaires et organismes du secteur public, avec des acteurs du secteur financier et leurs associations, ainsi qu'avec des universitaires. En 2006, ses chercheurs se sont penchés sur : la transparence des marchés des titres à revenu fixe, des produits dérivés, des actions et des changes; la conduite de simulations de crise macrofinancière et la mesure des risques potentiels que présentent les liens transfrontières entre les systèmes de compensation et de règlement; et la productivité et l'efficacité du système bancaire canadien.

Au cours de 2006, la Banque a continué de soutenir activement les efforts favorisant la stabilité financière à l'échelle du globe. Elle a joué un rôle de premier plan dans le débat mondial sur la réforme des institutions financières internationales, en particulier du FMI. L'engagement de la Banque témoigne de la volonté de préserver le rôle clé que joue le Fonds sur la scène financière internationale et de la nécessité d'adapter le fonctionnement de celui-ci à l'évolution des réalités économiques. Les recherches et analyses de son personnel ont porté sur la gouvernance du FMI et sur les activités de prêt et de surveillance de ce dernier. Certaines ont été réalisées conjointement avec le ministère des Finances et d'autres banques centrales. Les résultats de ces travaux, qui s'appuient en grande partie sur des études effectuées en collaboration avec la Banque d'Angleterre, ont été communiqués dans le contexte de forums internationaux et par le truchement d'articles destinés aux décideurs publics. De plus, le gouverneur de la Banque du

Canada s'est entretenu avec les administrateurs du FMI de la réforme possible de cette institution.

La Banque est aussi membre d'assemblées internationales, comme le G7, le G20 et le Forum sur la stabilité financière, et de plusieurs comités et groupes de travail placés sous les auspices de la Banque des Règlements Internationaux. Ces entités s'intéressent à une vaste gamme de sujets, dont l'évaluation des risques potentiels qui pèsent sur le système financier; la surveillance et le développement des systèmes de paiement; les mécanismes destinés à assurer la continuité des opérations de composantes essentielles du système financier dans un environnement transfrontière; l'incidence des modifications de la composition des actifs détenus par les caisses de retraite et les compagnies d'assurance; le financement du logement; et les conséquences de l'accession de la Chine au rang de grande puissance économique ainsi que de son adhésion aux accords internationaux, notamment en matière de commerce. La Banque continue également de fournir de l'aide technique à des pays étrangers dans le cadre des différentes activités du FMI auxquelles elle participe.

Tenant compte de l'évolution mondiale, des impératifs nationaux et des perceptions changeantes quant aux pratiques exemplaires, la Banque poursuit sa collaboration avec les exploitants et les acteurs des systèmes canadiens de compensation et de règlement d'importance systémique en vue de perfectionner les processus de continuité des opérations. Ces systèmes sont au cœur du système financier canadien, et la moindre défaillance de leur part pourrait avoir de lourdes répercussions sur l'ensemble de l'économie. En 2006, les exploitants de ces systèmes ont pris de nouvelles mesures pour renforcer leurs plans de continuité, notamment en répartissant leurs employés entre des sites distincts et en améliorant leur capacité à reprendre leurs activités,

après une grave perturbation, en deçà du délai de deux heures actuellement visé.

La Banque procure à ces systèmes des services exclusifs et a continué de recourir à une double stratégie pour le faire d'une manière qui soit encore plus fiable. En premier lieu, elle s'est dotée d'un programme pluriannuel de renouvellement visant à moderniser à la fois l'application informatique et l'infrastructure sous-jacente qui servent à la prestation des services bancaires aux institutions financières. Initialement prévu pour 2006, l'achèvement de ce projet a dû être reporté en raison des essais supplémentaires qu'a exigés l'application et des difficultés posées par la mise en place de l'infrastructure. En second lieu, la Banque a poursuivi l'examen de ses propres plans de continuité des opérations. En 2005,

elle a mené à terme, après trois années d'efforts, un projet ayant pour but d'améliorer la capacité de son site de relève à faire face efficacement à de fortes perturbations de son fonctionnement. Les essais réalisés en 2006 ont révélé certaines lacunes, dont la correction figure parmi les grandes priorités.

En outre, la Banque a de nouveau fait valoir le rôle crucial que jouent les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique auprès des organismes provinciaux chargés de déterminer la primauté d'accès aux ressources essentielles – électricité, carburant diesel, services municipaux, etc. – en situation d'urgence. Elle a aussi collaboré avec ces organismes à certaines initiatives connexes, notamment des simulations de pénuries, pour aider à gérer de telles situations.



Le sous-gouverneur Pierre Duguay (à gauche) et Guy Legault, président-directeur général de l'Association canadienne des paiements, signent un protocole d'entente en novembre 2006.

Les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique au Canada

Les valeurs et/ou les volumes quotidiens des effets traités par les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique ont atteint des niveaux records en 2006.

Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) : Exploité par l'Association canadienne des paiements, ce système prend en charge les paiements en dollars canadiens dont le montant est élevé ou dont la date et l'heure de règlement revêtent une importance capitale. Nombre moyen de transactions quotidiennes : 19 000. Valeur moyenne journalière des transactions : 166 milliards de dollars. Volume et valeur records des transactions quotidiennes atteints en 2006 : 31 000 transactions et 253 milliards de dollars.

CDSX : Exploité par les Services de dépôt et de compensation CDS inc., ce système règle la quasi-totalité des opérations sur actions et titres de dette au Canada. Nombre moyen d'opérations réglées chaque jour : 391 000. Valeur brute moyenne des transactions réglées chaque jour : 232 milliards de dollars. Volume record des transactions quotidiennes atteint en 2006 : 684 000.

CLS : Exploité par la CLS Bank, ce système sert au règlement des opérations de change en quinze devises. Nombre moyen d'instructions de règlement exécutées chaque jour : 252 000. Valeur moyenne des instructions exécutées chaque jour : 2,7 billions de dollars É.-U. Volume et valeur records des instructions quotidiennes atteints en 2006 : 502 000 instructions et 5,5 billions de dollars É.-U.

Aux termes de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque assume la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique. Ceux-ci permettent à leurs participants ou aux clients de ces derniers de transférer des fonds et d'autres actifs financiers, comme des devises ou des titres, totalisant chaque jour des centaines de milliards de dollars. Le rôle de la Banque est de s'assurer que les mécanismes de limitation des risques dont sont pourvus ces systèmes éliminent pratiquement toute possibilité qu'une perturbation de leur fonctionnement, causée par la défaillance d'un participant ou par tout autre facteur, ait de graves répercussions sur le système financier et l'économie dans son ensemble⁴.

En 2006, les activités de surveillance de la Banque ont surtout porté sur : i) la mise en œuvre d'un protocole d'entente, conclu avec l'Association canadienne des paiements, qui décrit comment les deux organismes comptent travailler ensemble à l'atteinte de leur objectif commun, soit un système sûr et efficace de transfert de gros paiements; ii) l'analyse de l'incidence de la restructuration de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée sur les risques et les mécanismes de limitation des risques liés au système CDSX; et iii) la poursuite d'une initiative menée conjointement avec l'organisme de surveillance des banques canadiennes et ayant pour objet d'encourager ces dernières à régler les opérations sur devises en recourant à la CLS Bank, ce qui est maintenant considéré comme une pratique exemplaire d'atténuation du risque de règlement de telles transactions.

4. À ce sujet, voir « Le rôle de la Banque du Canada dans la surveillance des systèmes de compensation et de règlement », *Revue du système financier* (juin 2006).



Réunion du Comité d'orientation de la Revue du système financier

Les recherches et la communication des résultats

Un volet important des activités de la Banque consiste à nourrir le débat sur divers enjeux concernant le système financier et à placer ceux-ci au cœur des politiques publiques. L'institution publie deux fois l'an la *Revue du système financier* et organise des colloques et des ateliers visant à susciter l'intérêt et la discussion sur ces questions. La *Revue* a évolué depuis son lancement en décembre 2002. D'après une enquête réalisée en 2006, les lecteurs sont satisfaits de la publication dans l'ensemble. La Banque entend néanmoins mieux cibler le périodique au cours des prochaines années. Depuis juin 2006, la *Revue du système financier* est devenue le principal moyen par lequel la Banque rend compte de ses activités de surveillance en

matière de conception et d'exploitation des systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique.

Au cours de l'année 2006, la Banque a été l'hôte d'ateliers sur le fonctionnement des marchés financiers, dont un sur la microstructure des marchés des changes et des marchés boursiers, préparé en collaboration avec la Banque de Norvège. Elle a tenu un colloque sur les marchés des titres à revenu fixe en mai. Elle a aussi organisé, de concert avec le ministère des Finances, un atelier consacré au FMI, sujet dont elle a également débattu avec d'autres banques centrales et à diverses conférences. Le gouverneur a aussi continué d'accueillir les réunions trimestrielles des responsables d'organismes de réglementation des marchés des titres. La Banque a soumis des propositions



concernant ces marchés au Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières ainsi qu'aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les recherches effectuées à la Banque ont porté notamment sur :

- la modélisation des opérations de paiement du STPGV en vue d'évaluer les relations d'arbitrage entre la liquidité et les coûts des garanties ainsi que les répercussions de la défaillance d'un participant;

- l'élaboration d'outils servant à mesurer les risques au sein du système financier et l'approfondissement des travaux sur la conduite de simulations de crise macrofinancière;
- l'analyse suivie de la gestion, par les banques canadiennes, du risque de règlement des opérations de change;
- la microstructure des marchés des titres à revenu fixe et des marchés des changes;
- l'efficacité du système bancaire canadien.

La plupart de ces recherches ont paru sous forme de documents de travail ou ont été publiées dans des revues spécialisées.